

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 14 octobre 2022
Délibération n°7

L'An deux mille vingt-deux le quatorze octobre à 20h30, le Conseil Municipal
convoqué le dix octobre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - GRANET Alice -
MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe -
BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT
Céline - JEANNE Virginie - CAIRE Maéva - CARRE-PIERRAT Amandine - MOSSO Véronique -
VERNET Laurent - ALDEBERT Gérard

Absents :

Procurations :

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE SKI DE FOND
« NORDIC EN VALLOUISE »**

Madame le Maire rappelle qu'à la suite de la rétrocession de la compétence liée à la
gestion du domaine nordique, les conseils municipaux de Vallouise et Pelvoux puis de
Vallouise-Pelvoux, ainsi que le conseil municipal des Vigneaux, ont décidé de confier la
gestion du domaine nordique de la Vallée de la Vallouise à l'Association Intercommunale
de Ski de Fond de la Vallouise – « Nordic en Vallouise ».

Madame le maire expose qu'aux termes de l'article 5 des statuts de cette association, la
commune de Vallouise-Pelvoux compte deux membres de droit au Conseil d'administration
de celle-ci.

En conséquence, madame le maire indique qu'il convient de désigner deux représentants
de la commune au Conseil d'administration l'Association Intercommunale de Ski de Fond
de la Vallouise – « Nordic en Vallouise ».

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 5 des statuts de l'Association Intercommunale de Ski de Fond de la Vallouise –
« Nordic en Vallouise » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Désigne** monsieur MOUTIER Gérard et madame JEANNE Virginie aux fins de
représenter la commune de Vallouise-Pelvoux au Conseil d'administration l'Association
Intercommunale de Ski de Fond de la Vallouise – « Nordic en Vallouise ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

[Handwritten signatures and scribbles in black and blue ink, including names like 'Gues', 'Fischer', 'Bressan', and 'Lolita'.]

Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales